

Commission des Finances du 31 mai 2016

Bureau Municipal du 06 juin 2016

Conseil Municipal du 20 juin 2016

Service : FINANCES

Dossier suivi par : Gisèle PANEL

Rapporteur : Maud TALLET

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE L'ANNEE 2015

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote arrêtant ces comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'article L.2121-14 du même Code ajoute que le Conseil Municipal élit le président de séance où le C.A. du Maire est débattu. Le Maire peut assister à la discussion, mais se retire au moment du vote. Cette élection a donc lieu par scrutin public avant l'approbation du C.A..

Le C.G. du Comptable étant présenté précédemment lors de cette séance du Conseil Municipal, celui-ci peut arrêter le C.A. de l'exercice 2015 joint à la présente note et présenté par le Maire.

Le C.A. du Maire retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2015, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

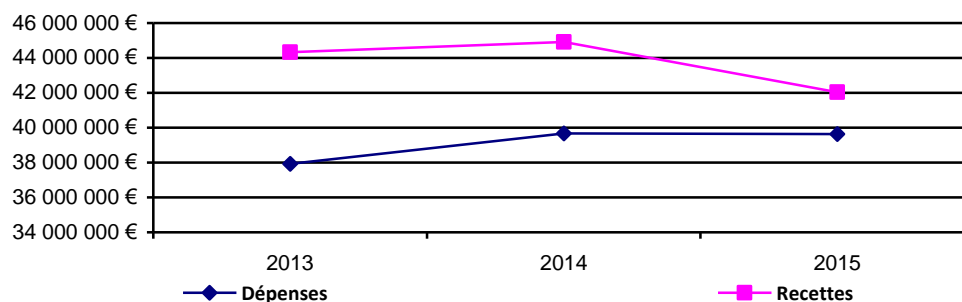
Il est rappelé que conformément au C.G.C.T., le résultat positif de la section de fonctionnement a été affecté en priorité pour couvrir les besoins d'investissement, et le solde, au financement par anticipation du Budget Primitif de 2016 (cf. Délibération sur l'affectation des résultats).

Une première partie du C.A. synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et traduit l'évolution de l'équilibre financier de la ville. Ce document fournit la matière première à l'analyse financière de la ville dont sont extraits les constats explicités dans la présente note.

- Le total des titres émis est de **42 030 683,85** euros (44 924 812,94€ en 2014 soit -6,44%),
- Le total des mandats émis est de **39 627 544,06** euros (39 669 922,21€ en 2014 soit -0,10%)

Le tableau et le graphique ci-dessous constatent les réalisations toutes sections confondues sur la période 2013 à 2015 :

	2013	2014	2015
Dépenses	37 919 262,41 €	39 669 922,21 €	39 627 544,06 €
Recettes	44 337 860,19 €	44 924 812,94 €	42 030 683,85 €



En trois exercices budgétaires, les recettes toutes opérations confondues sont en moyenne en diminution de 2,307 millions d'euros, et les dépenses toutes opérations confondues sont en moyenne

en augmentation de 1,708 million ; ce qui représente en moyenne sur la période considérée -5,21% pour les premières et +4,50% pour les secondes.

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent (*Extrait du compte de gestion du Comptable - Résultats de clôture 2015*) :

	Résultat clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat exercice 2015	Résultat clôture exercice 2015
INVESTISSEMENT	722 483,96		-978 547,46	-256 063,50
FONCTIONNEMENT	4 532 406,77	1 525 592,41	-347 611,07	2 659 203,29
TOTAL	5 254 490,73	1 525 592,41	1 326 158,53	2 403 139,79

Ces totaux incluent l'ensemble des produits et des charges affectés à l'exercice puisque dès lors qu'il y a service fait ou droits acquis, les charges et les produits de fonctionnement ont été rattachés à l'exercice.

L'excédent brut global :

Le tableau ci-dessous illustre la variation de l'excédent brut pour les années 2013 – 2014 – 2015 :

€	2013	2014	2015
Variation de l'excédent	-875 803	-1 163 706	-2 851 751
Excédent global de clôture	5 223 429	5 254 891	2 403 140

L'excédent brut s'élève à 2 403 140 euros contre 5 254 891 euros en 2014 et se décompose comme suit :

- -256 063,50€ au titre de l'investissement,
- +2 659 203,29€ au titre du fonctionnement.

Ce résultat appelle deux remarques :

- La forte diminution de l'excédent d'investissement qui est passé de 722 483,96 € en 2014 à moins de 256 063,50 € en 2015 correspond à une meilleure adéquation entre les dépenses réalisées et leur financement sur l'exercice ;
- La diminution de l'excédent de fonctionnement révèle des réalisations qui se rapprochent de plus en plus des prévisions, mais aussi il convient de prendre pleinement en compte la baisse des dotations.

En 2015, les recettes réelles ont été réalisées à 100,8%, les dépenses à 96,49%. Cela explique l'origine de l'excédent qui se répartit de la manière suivante :

- -43,84% au titre des moins values de dépenses,
- -9,94% au titre des plus values de recettes,
- -46,22% au titre du prélèvement.

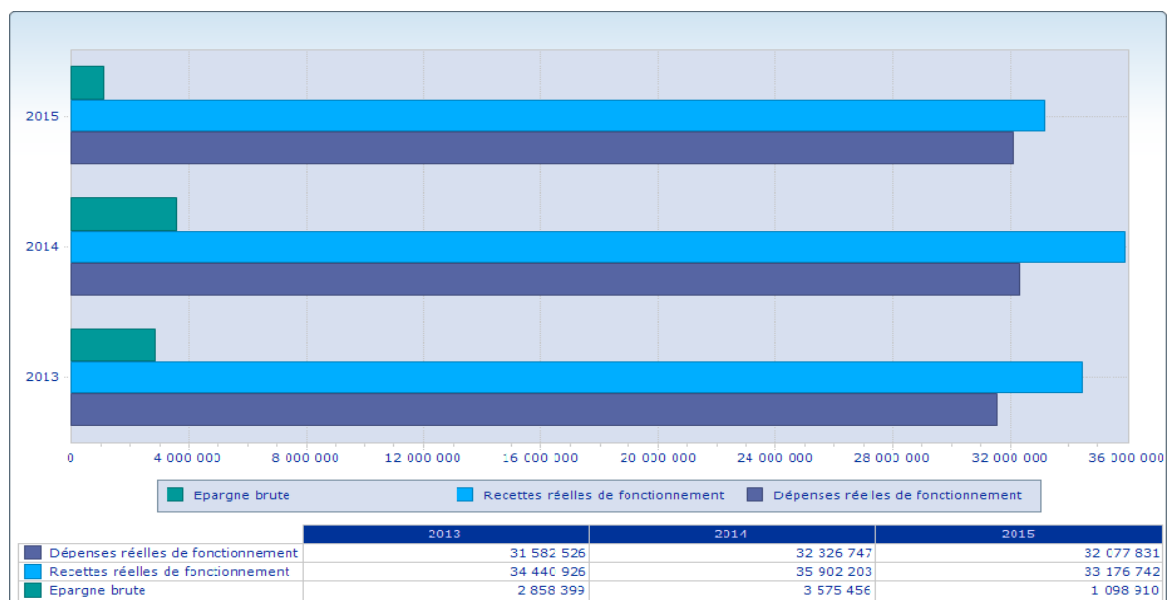
Le coefficient du fonds de roulement en début de l'exercice 2016 est de 7 jours. Cet indicateur est la traduction que le total des recettes est supérieur à nos dépenses.

Madame le Maire rappelle que les résultats dégagés ont été inclus de manière anticipée, lors de l'élaboration du budget 2016 voté le 04 avril dernier.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Contrairement à la structure d'investissement qui ne retrace que les opérations accroissant le patrimoine de la Commune, la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (rémunération du personnel, achat de fournitures, de prestations de services, documentation).

Le graphique ci-dessous illustre la balance des charges et produits réelles de fonctionnement :



La tendance constatée, sur la période des trois dernières années en moyenne, est la suivante :

- Les charges ont augmenté en moyenne de +0,9%
- Les recettes ont diminué en moyenne de -1,9%

Les charges de fonctionnement sur l'exercice affichent une sensible diminution de **0,7%** contre une augmentation de **+2,5%** en 2014.

Les produits de fonctionnement sont en diminution de 7,6% contre une réduction de 0,55% en 2014.

Face à ces données en forte diminution, il doit être pleinement pris en compte les réductions des dotations de l'Etat dont le montant représente sur les deux dernières années :

- 1 068 648 euros pour la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.),
- 977 356 euros la perte de l'éligibilité au Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (F.S.R.I.F.),
- 44 000 euros la fin d'éligibilité au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

Enfin, la structure fiscale est fortement bousculée entre 2014 et 2015, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est en réduction de 1 704 815 euros (-1 343 102€ attribution exceptionnelle de 2014, -361 713€ suite au transfert de l'Ecole de Musique, sans conséquence réelle le moins est en recettes et aussi en dépenses).

Les dépenses de fonctionnement :

€	2013	2014	2015
Charges fct courant strictes	30 868 148	31 713 023	31 528 044
Charges à caractère général	7 827 926	7 914 804	7 341 838
Charges de personnel	20 914 617	21 730 144	22 231 807
Charges de gestion courante	2 125 605	2 068 075	1 954 399
Groupes d'élus	0	0	0
Autres Charges fct courant	0	0	0
Atténuations de produits	35 393	84 894	62 270
Charges fct courant	30 903 541	31 797 917	31 590 314
Charges exceptionnelles larges *	147 452	43 809	46 112
Charges fct hs intérêts	31 050 992	31 841 726	31 636 426
Intérêts	531 534	485 021	441 406
Charges de fonctionnement	31 582 526	32 326 747	32 077 831

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

Chapitre 011 – charges à caractère général :

Les charges à caractère général, réalisées à 92,41% des prévisions, marquent une réduction de 7,24% comparé à 2014, et représentent 22,90% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés :

Les charges de personnel et frais assimilés, réalisées à 99,51% des prévisions, marquent une évolution de 2,31% comparé à 2014, et représentent 69,30% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 – les autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante, réalisées à 94,09%, marquent un repli de -5,49% comparé à 2014, et représentent 6,1% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 66 – charges financières :

Les intérêts de la dette, réalisés à 92,19%, marquent un repli de 8,99% comparé à 2014, et représentent 1,4% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement :

€	2013	2014	2015
Produits fct courant stricts	34 101 008	35 251 856	32 646 788
<i>Impôts et taxes</i>	<i>21 922 126</i>	<i>23 331 415</i>	<i>21 562 791</i>
<i>Dotations et participations</i>	<i>9 306 081</i>	<i>9 271 373</i>	<i>8 343 349</i>
<i>Autres produits fct courant</i>	<i>2 872 801</i>	<i>2 649 068</i>	<i>2 740 648</i>
Atténuations de charges	253 592	257 723	402 747
Produit fct courant	34 354 600	35 509 580	33 049 535
Produits exceptionnels larges *	86 326	392 623	127 207
Produit de fonctionnement	34 440 926	35 902 203	33 176 742

Chapitre 70 - produits des services :

Les produits des services, réalisés à 102,91% des prévisions, sont en évolution de 2,69% comparé à 2014 et représentent 7,76% de la structure des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

Chapitre 73 - les impôts et taxes :

Les impôts et taxes, réalisés à 101,03% des prévisions, représentent 64,99% de la structure des recettes de fonctionnement, sont en réduction de 7,58% comparé à 2014, qui s'expliquent par :

- **La perte d'éligibilité du Fonds de Solidarité Région Ile-de-France** pour un montant de **488 678 €**,
- **Le repli de la taxe additionnelle aux droits de mutation** réalisée à 96% des prévisions, son rendement est en réduction de 6,98% comparé à 2014,
- **L'augmentation de l'impôt ménage** réalisé à 101,84% du produit voté en progression de 3,28% comparé à 2014 (rôle supplémentaire et rôle complémentaire compris),
- **Le repli de la Dotation de Solidarité Communautaire** réalisée à 100% des prévisions, en réduction de 18,31% comparé 2014.

Chapitre 74 - les dotations et participations :

Les dotations et participations, réalisées à 98,72% des prévisions, représentent 25,15% de la structure des recettes de fonctionnement (26% en 2014), en recul de 10,01% comparé à 2014, dont :

- Dotation Globale de Fonctionnement - **12,44 %**
- Compensation fiscale + **67,24 %**
- Autres participations et subventions - **11,20 %**

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante, réalisés à 108,29% des prévisions, représentent 0,50% de la structure des recettes de fonctionnement.

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement :

€	2013	2014	2015
Dépenses directes d'équipement	3 950 432	4 650 588	4 935 241
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	0
Dépenses d'équipement	3 950 432	4 650 588	4 935 241
Opérat° pour compte de tiers (dép)	0	0	0
Dép. financières d'investissement	1 050	1 606	1 455
Dépenses d'inv. hors dette	3 951 481	4 652 194	4 936 696
Remboursement anticipé	0	0	0
Dépenses d'inv hors annuité	3 951 481	4 652 194	4 936 696
<i>Moyenne dépenses d'équipement 2013/2015</i>			4 512 087
<i>Moyenne dépenses d'investissement hors dette 2013/2015</i>			4 513 457

Les dépenses réelles d'investissement sont de **6 091 745,74 €** soit 244,59 € par habitant. Elles se répartissent de la façon suivante :

- **18,99 %** au titre du remboursement de la dette en capital, soit 46,44 €/habitant,
- **81,01 %** au titre des dépenses d'équipement et de travaux, soit 198,15 €/habitant.

Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement sont de **3 666 676,98 €** soit 147,22 €/habitant. Elles se répartissent de la façon suivante :

- **10,08 %** de subventions investissement reçues, soit 14,84 €/habitant,
- **30%** emprunts reçus, soit 44,16 €/habitant,
- **59,92 %** autres recettes, soit 88,22 €/habitant.

Les principaux travaux réalisés en 2015 :

Pour les programmes d'amélioration du cadre de vie :

• Programme voirie	1 694 125 €
• Programme d'éclairage public	632 204 €
• Terrains de proximité et aire de jeux	53 912 €
• Travaux dans les gymnases	329 554 €
• Travaux dans les centres de loisirs	645 088 €
• Travaux extérieurs (cours) groupes scolaires sols souples	76 982 €
• Travaux divers bâtiments (alarme anti-intrusion – sécurité bâtiment)	209 470 €
• Equipements culturels	24 947 €
• Travaux règlements E.R.P.*	42 958 €
• Travaux dans les groupes scolaires	536 226 €

*E.R.P. : *Etablissement Recevant du Public*

Les marges de manœuvre :

Au 1^{er} janvier 2015, la charge de la dette de la ville est de 506 €/habitant. Comme cela a déjà été souligné les années précédentes, ce ratio est largement inférieur à ceux des villes de même strate comparativement. C'est une donnée importante en matière d'analyse qui permet d'apprécier une partie de la marge de manœuvre. On constate au 31 décembre 2015 une dégradation de l'indicateur de la capacité de désendettement de la ville. L'annuité de la dette représente 64 €/habitant en 2015, il était de 63 €/habitant en 2014.

€	2013	2014	2015
Encours au 31.12	13 921 616	12 839 239	12 736 107
Epargne brute	2 858 400	3 575 455	1 098 910
Encours / Epargne Brute	4.9	3.6	11.6

Les épargnes :

€	2013	2014	2015
Produits de fct. courant	34 354 600	35 509 580	33 049 535
- Charges de fct. courant	30 903 541	31 797 917	31 590 314
= Excédent Brut Courant	3 451 060	3 711 663	1 459 221
+ Solde exceptionnel large	-61 126	348 814	81 095
= Produits exceptionnels larges*	86 326	392 623	127 207
- Charges exceptionnelles larges*	147 452	43 809	46 112
= Epargne de Gestion	3 389 934	4 060 477	1 540 316
- Intérêts	531 534	485 021	441 406
= Epargne Brute	2 858 400	3 575 455	1 098 910
- Capital	1 117 771	1 082 071	1 156 505
= Epargne Nette	1 740 628	2 493 384	-57 595

** y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)*

L'épargne brute dégagée avant remboursement de la dette en capital est en réduction de 69,30%, comparé à 2014 (solde entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes de fonctionnement).

L'épargne nette qui est le solde de l'épargne après remboursement de la dette en capital, est pour la première fois négative à hauteur de -57 595 €.

Comme vous pouvez le constater, les épargnes sont en fort recul à l'issue de la gestion budgétaire 2015, néanmoins le versement tardif de certaines subventions explique en partie l'épargne nette négative, pour exemple un montant de 264 000 euros attendu en 2015 n'a été versé qu'en février 2016. Cette somme viendra abonder l'épargne brute de 2016.

Il est rappelé que le C.G. du comptable est conforme à nos écritures.

Ainsi, après avis favorable de la Commission et du Bureau Municipal, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le C.A. du Maire de l'année 2015.